



DÉLIBÉRATION N°2026/03/08

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : renouvellement de la demande de financement relatif au projet d'extension du centre-ville par l'aménagement d'un nouveau quartier avec un nouveau restaurant scolaire – phase 1 (Travaux 2025-2026)

L'an deux mille vingt-six le 10 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Estelle SUEUR / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI

Etaient absents : Jean-Michel MAZET (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Fabiola BASSELIN) / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Caroline LEGROS-HUMBLLOT / Frédéric BÉTHENCOURT / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024/03/17 du 12/03/2024 approuvant le principe de cession de deux parcelles dans le cadre du projet d'extension du centre-ville, quartier Jean Macé,

Vu la délibération n°2024/06/08 du 18/06/2024 actant de la désaffectation et du déclassement du domaine public de deux parcelles dans le cadre du projet d'extension du centre-ville, quartier Jean Macé,

Vu la délibération n°2024/06/09 du 18/06/2024 approuvant la promesse de vente de deux parcelles dans le cadre du projet d'extension du centre-ville, quartier Jean Macé,

Vu la délibération n°2025/02/05 du 25/02/2025 portant demande de subvention DSIL pour les travaux d'extension du centre-ville par l'aménagement d'un nouveau quartier et d'un nouveau restaurant scolaire – phase 1,

Considérant que ce projet est inscrit au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE),

Considérant que le projet représente des temps de travaux et des coûts importants pour la collectivité qui ont nécessité une programmation pluriannuelle de travaux sur trois exercices et qui feront l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement lors de la séance du conseil municipal où sera approuvé le budget avec :

- Une première phase pour les aménagements particuliers de l'école maternelle Jean Macé,
- Une deuxième phase pour la partie voirie et le choix d'un bureau d'étude pour l'aménagement du restaurant scolaire, l'aménageur privé ne créant qu'une coque vide,
- Une troisième phase pour l'aménagement et l'équipement du restaurant scolaire.

Considérant que dans le cadre de la première phase, la collectivité a déjà engagé avec le SE60 des travaux d'enfouissements de réseaux nécessaires à la réalisation du projet pour un montant de 197 k€. Ces travaux sont déjà programmés et subventionnés par le SE60 et n'entrent pas dans le cadre de la demande au titre de la DSIL,

Considérant que les autres travaux de la première phase consistent :

- En la création d'un bâtiment de chaufferie pour l'école maternelle avec installation d'une nouvelle chaudière avec déplacement des raccordements et compteurs d'électricité et de gaz,
- En la démolition dans l'école de l'ancien bâtiment chaufferie et d'un garage, et devant l'école d'un abribus en préparation des futurs aménagements,
- En la création d'une entrée temporaire avenue Jules Ferry pour l'école en remplacement de l'entrée principale qui ne sera plus accessible pendant les travaux de démolition de l'ancien bâtiment chaufferie et de déplacement de la chaudière,
- En la démolition du mur de la sente de la Jacquerie avec la pose de nouveaux portails et d'une nouvelle clôture.

Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Considérant que la demande de subvention DSIL déposée en 2025 n'a pas été retenue et que celle-ci peut être redéposée en tenant compte de l'actualisation des montants et de l'intégration des travaux prévus en 2026,

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour la première phase s'établit comme suit :

Dépenses Prévisionnelles HT		Recettes Prévisionnelles HT		
Construction Batiment Chaufferie	17 429,00 €	Etat (Sollicité)	341 000,00 €	52%
Nouvelle Chaudiere J. Macé	34 506,20 €	Département de l'Oise	156 298,80 €	24%
Raccordement EDF et intervention électricien	12 839,80 €	Commune	158 946,70 €	24%
Raccordement GAZ	15 850,50 €			
Démolition mur sente et aménagement de l'entrée de l'école				
Réaménagement de l'allée piétonne de l'entrée à la cour	35 000,00 €			
Démolition bâtiment maison chaufferie	37 500,00 €			
Cloture et portail école J. Macé	9 760,00 €			
Chalet stockage et dalle béton pour l'école J. Macé	2 360,00 €			
Mission organisation pilotage et coordination	18 200,00 €			
Etude préalable à l'implantation d'un restaurant scolaire	13 150,00 €			
Etude suivi chantier partie Restaurant	71 700,00 €			
Etude de dimensionnement du restaurant et technique préalable d'implantation	13 150,00 €			
AMO Voirie	34 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre voirie AVP / ASP / chantier	65 800,00 €			
Nouvelle voirie phase 1	275 000,00 €			
Total	656 245,50 €	Total	656 245,50 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus actualisé et tenant compte de travaux déjà réalisés en 2025,
- Autorise le Maire à solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux de la phase 1 estimés à 341 000 € HT au taux de 52 % et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Adopté à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 mars 2026

Date de la convocation le 4 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Stéphane HAUDECOEUR



Le Maire,

Frédéric BESSET